

Réunion des Présidents des clubs

Du 2 juin 2012 à Montpellier - Maison régionale des sports

Etaient présents :

- 1.- CN Saint Estève - IRUJO David et BARNADES Lionel,
- 2.- CN Font Romeu – MARTINEZ Thérèse
- 3.- AC Cournonterral – LEVACHER Marc
- 4.- NO Frontignan – LADET Nicolas
- 5.- CA Pézenas – ROQUES Dominique
- 6.- CN Lunel – RABAGLIA Jérôme
- 7.- DFC Sète – GILRALT Guy
- 8.- CNC Alès – RICOME Christian
- 9.- AS Villeneuve – Didier CLEMENT
- 10.- NC Nîmes – PORTES Gérard, VERNEREY Gérard et TRAIN Dominique
- 11.- CN Béziers – Jacques MARQUIER et SUDRE Caroline,
- 12.- Canet 66 Natation – BONZOMS Jérôme, GUALBERT Cyrille, HERNDANDEZ Jean PAUL et GIL Robert,
- 13.- DC Clermont l’Hérault – CRUBELLIER Marc
- 14.- ASPPT Montpellier – LAGRAVE Richard
- 15.- Montpellier Paillade Natation – BERNARD Nathalie
- 16.- AN Saint Gilles – Annabelle LE GAL
- 17.- SO Bagnols Marcoule – DEMAZURE Yves et DUMOTIER Eric,
- 18.- AC Trèbes – ROUANET Frédérique et AMARDEILH Michel

Assistaient à la séance :

Messieurs Gérard NURIT, Jean-Marie APPENZELLER, Gilles MICHEL, Thierry JAMET et Jacky VAYEUR.

Etaient excusés :

Mesdames Alice ROLLAND de l’ASC Béziers et Anne SARRUS du CNC Alès
Messieurs Christophe SPILLIAERT de Montpellier WP et Pierre ROLLIN de Canet 66 natation.

Les points suivants ont été traités :

- La formation
- La Labellisation des clubs
- Puis débat libre questions-réponses sur d’autres sujets.

I.- La Formation :

Monsieur Gilles MICHEL en absence d’Albane BOSC retenue pour affaires familiales, expose le bilan des formations 2010 et 2011 et exprime celui de 2012.

Messieurs Gilles MICHEL et Thierry JAMET présentent l’ERFAN et la formation par diaporama :

- Les Brevets fédéraux,
- Le Brevet professionnel JEPS AAN
- La convention BNSSA - ERFAN/FNMNS
- La convention ERFAN/UFR STAPS- UM découlant de la convention universitaire fédérale.
- Les orientations pour la saison prochaine.

Questions :

- **Manque d’informations sur le sujet**

L'an dernier des réunions furent organisées dans les départements du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales. Les informations étaient en ligne sur le site régional <http://languedocroussillon.ffnatation.fr/script/index.php> afin d'avertir et de documenter les clubs. Un nouveau site uniquement à dominante formation et ERFAN fut ouvert en février sous <http://abcnatation.com/co/erfanlr/>. Des courriers furent transmis aux clubs. Que faire de plus ?

- **Se déplacer dans les clubs**

Monsieur Jérôme RABAGLIA signale que les parents de nageurs de son club n'y comprenaient rien. Ses entraîneurs leur ont donné les explications nécessaires en simplifiant les développements émanant du site du comité. De ce fait 6 candidatures seront déposées pour la session de septembre 2012.

Le Président : Il est évident qu'un maximum d'instruction est sur le site. Il vise en priorité les dirigeants et les entraîneurs. Des renseignements complémentaires pour plus de lisibilité et de clarté peuvent être donnés en contactant le siège du comité, les élus, le conseiller Technique, l'ERFAN.

Des orientations concernant la diffusion de l'information réalisées se sont révélées infructueuses jusqu'à ce jour. L'information communiquée aux responsables de clubs ne passant pas, Le comité pensait transmettre un courrier aux parents des licenciés régionaux de 15 à 18 ans, avec plaquette simplifiée jointe.

Après discussion, Les éclaircissements pourraient être présentés aux nageurs par leur entraîneur. Il conviendrait peut-être de réunir les entraîneurs n'ayant pas compris la finalité de nos formations.

- **Ces formations ne concernent pas les nageurs des clubs qui ne peuvent se libérer suite aux contraintes d'entraînements.**

La formation a été montée à la carte. Albane BOSC la directrice de l'ERFAN a effectué un positionnement pour chaque candidat avec programmation des formations BF et UC1/3 et 9 les samedis, en fonction de l'âge et surtout de la durée de la formation demandée.

Pour la prochaine année, il y a des propositions afin de bloquer un jour en semaine (par exemple) afin de pratiquer une formation modulaire à l'attention du haut niveau ou des nageurs dans l'impossibilité de se libérer le WE. Une autre proposition serait de bloquer des journées pendant les périodes calmes.

Encore faut-il avoir des candidats !

- **Reproches au comité de ne pas départementaliser les formations**

Les réunions réalisées l'an dernier avaient pour but : la recherche de candidats afin de décentraliser la formation BF1.

Gilles MICHEL signale que le Languedoc-Roussillon est le seul comité régional (ERFAN) à avoir fait délivrer en 2011 6 BP JEPS AA après étude des dossiers par le jury de la DRDJSCS et 7 seront présentés en 2012. Il rappelle qu'en 2010, Le Président a pris la décision pour concrétiser la formation BP JEP de faire suivre aux stagiaires en 2^e année le tronc commun organisé par le CREPS (10.000 €). En ce moment, une trentaine de candidats sont en BF1, 2 et 3. Le fait de départementaliser permettrait d'augmenter le nombre de BF1 et à l'ERFAN de mieux gérer les BF 2 et 3.

- **Demande qui fera la formation ?**

L'équipe technique régionale est étoffée, et ne manque pas de cadres au niveau local aptes à tenir et suivre ces formations départementalisées sous l'égide de l'ERFAN.

- **Demande des tarifs pratiqués pour le défraiement des formateurs.**

Comme vous le savez, depuis le début de la saison sportive, nous ne travaillons plus avec le CREPS. Un déficit était précisé et annoncé en dernière Assemblée Générale sur ce sujet avec explications.

Pour les formateurs : Compte tenu des contraintes de la gestion des vacances est de plus en plus difficile à gérer, « gestion de Fait », les intervenants étant des BEES, possédant la carte professionnelle, le statut d'auto entrepreneur sera demandé (travailleur indépendant). Ainsi les remboursements des heures théoriques s'effectueront sur facture au tarif horaire arrêté au prévisionnel. Le remboursement de l'investissement (heures pratiques) des tuteurs sera réglé aux clubs.

Le tarif horaire est de 21.51 € brut.

A savoir que cette année la totalité des heures a été réalisée gracieusement. Nous attendons le bilan global pour régularisation.

- **Equivalences :**

La réunion du Conseil d'Administration de l'ERFAN qui a eu lieu le 27 février 2012 énonce la présentation du déroulement des formations d'animateurs, d'éducateurs, de cadres et d'entraîneurs de la saison en cours. Vous pouvez le consulter dans le BH2.

A ce jour peu d'entraîneurs semblent intéressés par le positionnement pour :

- Les dossiers de demande d'équivalence BEES 1/ DEJEPS - Attention cette disposition a une durée limitée : la demande d'équivalence doit être formulée dans les 5 années (4 pour certaines) suivant la date de publication de l'arrêté de création du DEJEPS. Pour la délivrance du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Natation Course elle sera possible du 28 mars 2010 au 28 mars 2015 par la DRJSCS sur dossier conforme.
- Les démarches pour obtenir un Brevet Fédéral ou Diplôme d'Etat par équivalence, par dispense ou par allègement. Ces demandes d'équivalences font l'objet d'une mesure transitoire. Elles devront être déposées avant le 31 décembre 2012. Les dispenses ne font pas l'objet de mesures transitoires

Ces informations figurent en page d'accueil sur le site de l'ERFAN.

Il semblerait que le tarif demandé de 30 € de frais de dossier soit une entrave à la demande de positionnement. Il faut savoir que les frais des formations peuvent être pris en charge par un OPCA.

- **L'ENF ne sert à rien**

La réponse a été donnée au congrès de Reims.

NB : L'E.N.F. sera un passage obligé pour tous nos nageurs désirant s'extérioriser dans le sport compétitif, les autres feront de l'animation ou du ludique. Ce dispositif proposé par la Direction Technique Nationale de la dernière olympiade et par le C.I.A.A. (conseil interfédéral des activités aquatiques composé de 18 fédérations), a été puis voté en AG F.F.N. et est aujourd'hui imposé par la FFN.

II.- La Labellisation :

Présentation des P.V. des comptes rendus de la commission régionale de labellisation en date du 30/4/2012 et du 21/5/2012.

1.- A la réunion du 30 avril 2012, il était décidé par l'ensemble des présents de :

- Traiter aujourd'hui uniquement les dossiers des clubs reçus à ce jour (c'est-à-dire donner le label régional en fonction des orientations fédérales du guide « Labellisation des clubs » mise en place 2010 opérationnalité 2013).
- Transmettre un courrier à chacun des clubs l'avisant des réserves émises afin qu'ils puissent apporter les pièces justificatives ou correctifs demandés après approbation du prochain comité directeur.

2.- A la réunion du 21 mai 2012 avait l'ordre du jour adopté était le suivant :

Etudier une procédure permettant d'élaborer un principe de classement des clubs sujets à labellisation ou non en prévision d'octroi d'une aide régionale.

Ce sera pour aujourd'hui :

- Etablir la liste des clubs structurants en fonction des résultats acquis depuis le début de saison et de les répartir en 4 groupes.
- Déterminer les critères permettant à sérier les clubs le plus objectivement possible.

Questions :

- **Le label ne sert à rien**

Le Président de Lunel signifie que c'est une bonne initiative. Après contact pris auprès de sa mairie, elle permettra à son club d'obtenir plus de créneaux horaires et verra son club obtenir plus de subventions.

- **Les municipalités font ce qu'elles veulent.**

Les lignes d'eau s'obtiennent trop souvent par copinage.

- **Regret des règles strictes pour obtention du label national**

Nous sommes pénalisés par rapport à d'autres fédérations, où l'obtention d'un label national est plus facile et où les contraintes matérielles d'équipement sont plus adaptées. (Cas de l'entraînement obligatoire en bassin de 50m).

- **Demande d'un logo « LABEL » à apposer dans la piscine**

III.- Débat libre questions-réponses sur d'autres sujets

- **Difficultés des clubs**

Le directeur sportif de Nîmes signale qu'il est contre beaucoup de choses, l'ENF, la Labellisation, ... Ça ne sert à rien ! Qu'est ce que cela rapporte ? Il nous explique le fonctionnement du bassin olympique sur Nîmes et les difficultés rencontrées.

Certains clubs sont en difficultés financières.

Les clubs n'ont pas suffisamment de liberté.

Organisation de plus en plus administrative, avec impératif de justifier les aides, avec des dossiers de plus en plus pointus à monter, avec des critères de plus en plus difficiles à réaliser....

Outil économique, ouverture au public, logiques économiques...

- **Les agglomérations nous mettent dehors**

Cas de Nîmes pour les créneaux en bassin de 50m

Il faut se diriger vers une gestion des piscines type Club gestionnaire avec la municipalité.

Cas de Montpellier agglomération qui diminue l'allocation des créneaux aux clubs.

A ce sujet le Président a appris cela au cours d'une discussion amicale avec le Président d'ARAMIS. Il regrette que les clubs locaux ne lui en aient pas parlé. Une action commune avec le comité régional aurait peut être été entreprise.

Suite à un problème Club/Mairie, le Président s'est rendu à Lunel pour entretien et réunion avec le Maire, ses adjoints et les responsables du club. Il en ressort aujourd'hui après un peu plus d'un an que depuis l'application des règles communes définies, l'implication le club local est de plus en plus apprécié et bénéficie du soutien de la ville.

L'aide du comité régional devrait s'imposer en cas de risque de disparition de club ou de gros problème avec la municipalité.

- **Le Sport Santé**

Thierry JAMET explique le Nager Forme Santé. Il nous parle du nombre d'adhérents-licenciés possible, de la formation qui sera prochainement mise en place par la fédération et des aides qui pourront être octroyées par les mutuelles.

- **La licence**

Coût de la licence trop élevé et refus de l'Assemblée Générale de nous autoriser d'appliquer un nouveau mode de calcul tout en remboursant la FFN au tarif imposé.

C'est un outil économique. Il faut trouver des partenaires, donner un poids à la licence, trouver les moyens financiers pour fidéliser le licencié et prouver la nécessité de mettre en place un adhérent=une licence.

La part régionale pourrait donner statuts et label aux sportifs.

- **Moyens financiers**

L'entraîneur du club de Trèbes signale ne pas avoir les moyens financiers pour gérer les déplacements de ses nageurs et nageuses de haut niveau.

Le Président du club de Béziers lui répond qu'il aura les mêmes problèmes l'an prochain et qu'il prendra les dispositions pour assumer les déplacements programmés.

Le Président de Lunel signifie que ce sont des initiatives financées par le « club ».

La Présidente du club de Trèbes demande au ce que le comité prenne en charge les stages de préparation des nageurs pour les France Minimes. Arguant que les 25000 € de frais de bouche du comité seraient ainsi mieux placés.

Il lui est répondu :

- Que la polémique au sujet des 25.000 € est déplacée (1),
- Que cette question sur les frais de bouche fut posée à l'inspecteur de l'URSAFF lors de son dernier contrôle, avec pour réponse qu'au vu des actions menées les frais engagés n'étaient pas déraisonnés.

- Qu'il est financièrement impossible au comité régional, de satisfaire dans ce domaine, la démarche du remboursement des stages organisés par les clubs tout comme les déplacements des nageurs aux compétitions. il n'y a pas que la Natation course, nous aurions aussi à soutenir le Water-Polo, la Natation Synchronisée, l'Eau Libre, la natation estivale, de la même manière
- Que des aides régionales sont allouées aux clubs par la commission sportive Natation au titre du collectif régional pour les nageurs inscrits qui représentent le haut niveau Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors/Seniors

NB : (1) Sur le 25000 € annoncés, plus de 20000 € sont des frais de restauration des officiels de natation course des clubs présents aux compétitions organisés sous l'égide du comité régional. Un retour aux clubs en quelque sorte ! Le reste concerne les réunions de commissions, comités directeurs, bureaux et ...

Le calendrier et le programme sportif n'ont pas été présentés par manque de temps.

La séance est levée à 17 heures 30

Le secrétaire de séance

Jacky VAYEUR